



Cahier des Charges

***JOUR DE COUPE
DEPARTEMENTAL***

U11



_____, le Samedi 04 Avril 2026

Le District du Cher de Football propose aux clubs possédant les infrastructures suffisantes et de qualité, d'accueillir cette manifestation de fin de saison.

JOUR DE COUPE DEPARTEMENTAL U11

Samedi 04 avril 2026 de 8h00 à 19h00



Le District du Cher de Football est responsable de l'organisation technique de cette manifestation qui regroupera **24** équipes représentant environ **270** joueurs.

Le club d'accueil sera chargé de respecter les démarches suivantes auprès de sa collectivité:

- Traçage de 4 terrains de football à 8 avec ancrage des buts.
- Traçage des activités « foot loisir ».
- 8 bancs ou 32 chaises pour les zones techniques du football à 8.
- 3 ou 4 conteneurs poubelles (respect des lieux)

Le club d'accueil s'engage à mettre à disposition les sollicitations suivantes:

- Mise à disposition de 5 vestiaires avec rotation des équipes (dont 1 pour les féminines).
- Prise en charge des bouteilles d'eau (3 par équipe) et d'1 collation (goûter et boisson) pour chaque enfant.
- Prise en charge d'une collation le midi pour les arbitres et membres du District du Cher officiant sur la Journée (nombre à définir lors de la visite).
- Mise à disposition d'un branchement électrique pour le District ainsi que 2 barnums, 4 tables, 8 chaises pour l'accueil.
- Mise en place de 2 barnums (3x3) avec tables et chaises pour le PEF et l'AEF.
- Fourniture d'une sonorisation couvrant l'ensemble du site et de deux panneaux pour affichage.
- Présence d'un poste de secours (Croix Rouge, Protection Civile, Pompiers ou autre), sanitaires et point d'eau.

Le club d'accueil s'engage à ce que tout soit prêt 1 heure avant l'arrivée des équipes convoquées à 8h45.

La Commission Coupes et Championnats, après validation du Comité Directeur, informera le club désigné pour recevoir cette manifestation et prendra rendez-vous avec celui-ci pour finaliser ce projet.

Le Président de la
Commission Coupes et Championnats,

Prénom NOM

Le Président du
District du Cher de Football,



Marc TERMINET

DISTRICT DU CHER DE FOOTBALL, 10 rue de la Caillère, 18230 Saint-Doulchard

Le Club de: _____

Personne à contacter : _____

Coordonnées: _____

Est intéressé pour organiser le:

JOUR DE COUPE DEPARTEMENTAL U11

Le Samedi 04 avril 2026 de 8h00 à 19h00

De ce fait, nous nous engageons

Au niveau administratif à:

- Faire effectuer le traçage de 4 terrains de football à 8 avec ancrage des buts.
- Fournir 8 bancs ou 32 chaises pour les zones techniques du football à 8.
- En cas d'absence de main courante, installation autour de chaque terrain de barrières et de rubalise.
- Tribune ou salle (point ombragé et/ou d'abri).
- 3 ou 4 conteneurs poubelles 650L (respect des lieux) et installation sur le site de poubelles.

Au niveau intendance à la:

- Mise à disposition de 5 vestiaires avec rotation des équipes (dont 1 pour les féminines).
- Prise en charge des bouteilles d'eau (3 par équipe) et d'1 collation (goûter et boisson) pour chaque enfant.
- Prise en charge d'une collation le midi pour les arbitres et membres du District du Cher officiant sur la Journée.
- Mise à disposition d'un branchement électrique pour le District ainsi que 2 barnums, 4 tables, 8 chaises pour l'accueil.
- Mise en place de 2 barnums (3x3) avec tables et chaises pour le PEF et l'AEF.
- Fourniture d'une sonorisation couvrant l'ensemble du site et de deux panneaux pour affichage.
- Mise à disposition d'un point restauration sur le site pour les visiteurs.
- Fourniture de 2 tables pour la remise des récompenses.

Renseignements complémentaires

(Rayer la réponse inutile)

Existence d'une tribune → Terrain OUI - NON

→ Terrain 2 OUI - NON

Existence d'un club-house à proximité OUI - NON

Nombre de vestiaires: _____

Nombre de sanitaires publics: _____

Nombre de places de parking: _____

Qualité des terrains → Terrain 1 Médiocre Bien Très bien Excellente

→ Terrain 2 Médiocre Bien Très bien Excellente

Autre (s): _____

Le club d'accueil s'engage à ce que tout soit prêt 1 heure avant l'arrivée des premières équipes convoquées

NOM, prénom et signature du Président:

Date et cachet du club obligatoire